

Les orientations de l'appel à projets 2023 découlent des objectifs déclinés dans le Contrat de Ville, mais également de la réflexion entamée en 2015 sur l'évaluation du Contrat de Ville et mise à jour en 2019 ainsi que par les différents groupes de travail thématiques et le Conseil Citoyen.

Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant au Contrat de Ville, signé le 16 juillet 2019 par les différents partenaires associés du Contrat de Ville initial permet de réaffirmer les enjeux identifiés sur le territoire en se basant sur les différentes mesures prises par l'Etat autour de 3 axes : garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation et refaire république. Ces axes se déclinent en 5 thématiques prioritaires : la sécurité, l'éducation, l'emploi, le logement et le lien social. Le Protocole s'appuie ainsi sur ces priorités en s'adaptant au contexte local.

Les priorités 2023 portent sur les piliers « Emploi et Développement Economique », « Cohésion Sociale et Vivre Ensemble », « Interventions Urbaines et Cadre de Vie » et de manière transversale « Sécurité et Prévention de la Délinquance » .

Les axes transversaux de la Politique de la Ville (jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes) doivent également être investis.

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

***Valoriser le territoire en mettant en avant ses « énergies positives » et ses réussites, ainsi qu'en développant le réseau économique local**

- Développer les nouvelles pratiques économiques en lien avec la Troisième Révolution Industrielle (économie collaborative, économie numérique, circuits courts)
- Développer des actions permettant de créer des effets « démonstrateurs » de réussite (témoignage, sensibilisation)
- Mener des actions de sensibilisation ou de simulation de la création d'activité pour développer l'esprit entrepreneurial

***Favoriser la rencontre entre les entreprises et les habitants des quartiers prioritaires**

- Développer les rencontres permettant de mettre en lien les habitants et les entreprises
- Développer les actions de « circuit court » : parrainages, immersions, visites d'entreprises, simulations

***Accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers l'emploi**

- Mener des actions d'accompagnement renforcé en direction du public le plus éloigné de l'emploi (levée des freins, coaching)
- Renforcer les actions de médiation en direction du service public de l'emploi et des dispositifs existants
- Renforcer l'accompagnement du public en situation d'illettrisme
- Mener des actions favorisant la Mobilité

***Développer, accompagner vers la mobilité**

- Lever les freins à l'emploi
- Développer des actions permettant l'accès au permis de conduire
- Accompagner vers l'utilisation des transports en commun
- Développer les mobilités douces

PILIER COHESION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE

Attention : les actions ne peuvent pas se dérouler sur les temps scolaires ou périscolaires

***Favoriser, renforcer la réussite éducative**

- Développer, maintenir les dispositifs existants en intervenant en amont auprès des familles
- Développer les liens avec les entreprises pour travailler l'orientation, l'ambition et le projet professionnel
- Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire
- Renforcer l'investissement des parents dans la réussite éducative de leur enfant par la mise en place d'actions permettant d'accompagner les familles dans les domaines social, économique et la parentalité
- Accompagner l'enfant dès le plus jeune âge

***Développer les leviers favorisant les parcours de réussite**

- Développer les actions de médiation culturelle (notamment à travers le déploiement de la micro-folie) avec le public résidant en QPV en facilitant l'accès aux établissements culturels et en favorisant les démarches participatives
- Favoriser la pratique du sport pour le public en QPV
- Développer les actions permettant de multiplier les expériences de mobilité et ouvrir des horizons
- Rompre l'isolement et la solitude des séniors
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes

***Améliorer la santé des habitants**

- Favoriser l'accès aux droits et aux soins
- Prévenir les conduites et consommations à risques
- Améliorer la santé des jeunes
- Favoriser la santé des personnes âgées
- Promouvoir la santé mentale

PILIER INTERVENTIONS URBAINES ET CADRE DE VIE

***Renverser l'image des quartiers**

- Poursuivre le renouvellement urbain

***Diffuser une culture de la participation et de la co-construction avec les habitants**

- Accompagnement des instances de participation citoyenne (Conseil Citoyen, Conseil des Aînés, Conseil des jeunes...)
- Accompagnement des habitants en Quartier Prioritaire dans le cadre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

***Améliorer le cadre de vie**

- Lutter contre l'habitat insalubre
- Renforcer les actions dans le cadre de l'abattement TFPB
- Sensibilisation et accompagnement à l'appropriation du logement

Une attention particulière sera portée aux actions orientées vers les priorités suivantes :

- **L'amélioration du cadre de vie**
- **L'accès, le retour à l'emploi**
- **La mobilité**
- **Axe transversal : La Troisième Révolution Industrielle**

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre depuis le 1^{er} janvier 2013 tous les crédits dédiés à la prévention de la délinquance et intègre en conséquence les crédits « prévention de la délinquance » antérieurement positionnés sur le BOP 147 politique de la ville.

Il ne concerne pas uniquement les projets se déroulant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais une attention particulière sur les projets concernant ces derniers.

Les crédits du FIPD font en conséquence l'objet d'un traitement différencié des crédits de la politique de la ville. La date du dépôt des dossiers n'est pas encore définie.

Les actions proposées doivent respecter les priorités définies dans le cadre du Contrat de Ville et dans la Stratégie Territoriale de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (STSPDR) de la Commune de Fourmies. Cette dernière, renouvelée et signée le 24 avril 2019 permet de réaffirmer les orientations prioritaires et de décliner les domaines d'action suivants :

PILIER SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

***Améliorer le suivi des jeunes exposés à la délinquance**

- Repérer les jeunes exposés à des risques
- Prévenir la délinquance des mineurs

*** Lutter contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes**

- Pérenniser et accompagner le réseau local de partenaires
- Sensibiliser et informer les habitants sur cette problématique
- Mobiliser et Développer les dispositifs de prise en charge des victimes de violences et des Auteurs
- Développer l'accès au droit

*** Lutter contre la radicalisation**

- Repérer et identifier les signes de radicalisation
- Sensibilisation des publics aux phénomènes de radicalisation

Une attention particulière sera portée aux actions orientées vers les priorités suivantes :

- **Harcèlement scolaire, addictions, violences faites aux enfants**
- **Sensibilisation au secourisme, gestes qui sauvent...**

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Aucune demande de subvention inférieure à **5 000€** (part Etat) ne pourra être instruite.

Le taux de cofinancement de l'Etat est de 80% maximum pour les actions nouvelles, 50% pour les actions reconduites, et 30% pour celles à réorienter sur le droit commun. Le taux de cofinancement de la Commune de Fourmies est respectivement fixé selon la situation à 20, 50 ou 70%, après déduction du droit commun. **Les actions « historiques » n'ont plus vocation à être financées dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville.**

La circulaire du 4 avril 2012 relative aux règles d'utilisation des crédits concourant à la mise en œuvre de la politique de la ville indique que les frais de structure (fonctionnement courant et personnel permanent) ne peuvent dépasser 10% du total de la subvention accordée dans les projets.

Les frais d'achat peuvent figurer au budget prévisionnel dans la limite de 10% du montant global de l'action.

Les crédits de droit commun doivent être mobilisés et affichés en valorisation.

Les crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat ne sont pas cumulables avec les crédits spécifiques politique de la ville de l'appel à projets de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

PUBLIC CIBLE

Le porteur de projet se référera à la liste des rues situées en quartier prioritaire de Fourmies pour orienter son action. (disponible sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/> et celui de la Ville de Fourmies : www.fourmies.fr (rubrique Santé/Social, Solidarité Urbaine, Contrat de Ville)

Les actions déposées doivent prioritairement cibler les habitant-es du quartier Politique de la Ville. Les crédits Etat spécifiques à la Politique de la Ville sont dédiés exclusivement aux habitant-es du quartier prioritaire.

Une attention particulière sera portée sur « l'aller vers », la mobilisation des personnes en situation d'exclusion, éloignées des structures d'accompagnement traditionnelles.

CREDITS MOBILISABLES

Les actions sollicitant des crédits du Département doivent s'inscrire dans le cadre des politiques départementales de droit commun existantes, qu'il s'agisse de compétences obligatoires ou optionnelles.

Les crédits spécifiques Politique de la Ville de la Région Hauts-de-France doivent répondre aux engagements prioritaires en faveur des quartiers en Politique de la Ville :

- Priorités du Contrat de Ville
- Nos quartiers d'été
- Soutien à l'emploi et à l'innovation
- Les Projets d'Initiative Citoyenne

Les crédits Etat mobilisables pour les **quartiers prioritaires** sont les suivants :

- crédits spécifiques du Programme de Réussite Educative (PRE ; cofinancement de 65%)
- crédits spécifiques Ville Vie Vacances (VVC)
- crédits de droit commun des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- crédits dédiés au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Les crédits Etat mobilisables pour les **quartiers en veille** sont :

- crédits dédiés au FIPD

CALENDRIER ET MODALITES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

La Direction de la Solidarité Urbaine de la Commune de Fourmies doit être tenue informée avant tout dépôt de demande de subvention. Contact au 03 27 59 69 18.

11 Octobre 2022 à 17H : Date limite de dépôt des demandes de subventions dans le cadre du Contrat de Ville **en Mairie** : connaissance des actions, relecture des dossiers et demande d'informations complémentaires si besoin.

Les demandes de subventions doivent s'effectuer en version word pour le 1^{er} dépôt à la Ville (Voir CERFA).

28 Octobre 2022 à 17h : Date limite de dépôt des demandes de subventions définitives dans le cadre du Contrat de Ville **aux services de l'Etat et en Mairie**.

Pour les sollicitations adressées à l'Etat, les demandes de subventions doivent s'effectuer en ligne sur l'extranet DAUPHIN.

Pour les sollicitations adressées en Mairie, les pièces administratives à fournir sont les suivantes :

- **UN CERFA de demande de subvention définitif en version word puis une version dûment signée** pour les actions sollicitant un financement Etat/Collectivité locale et/ou Région, excepté pour les dispositifs PRE et VVV qui ont un CERFA spécifique
- **Un bilan intermédiaire de l'action N-1 définitif en version word puis une version dûment signée** pour les actions reconduites
- **Un RIB/IBAN**, y compris pour les actions reconduites

Les différentes pièces sont à déposer en main propre ou à renvoyer par courrier ou mél **avant le 28 octobre 2022 à 17h** à la Commune de Fourmies – Direction de la Solidarité Urbaine - CS 50 100 – place de Verdun 59611 FOURMIES CEDEX.

Novembre – Décembre 2022 : instruction des dossiers

Janvier 2023 : comité de pilotage du Contrat de Ville validant la programmation 2023

L'instruction se déroule en deux temps :

- Une première étape déterminera la recevabilité ou non des dossiers déposés (avis recevable ou irrecevable) selon les conditions de recevabilité des dossiers décrites plus haut et, le cas échéant, la réorientation vers un dispositif de droit commun fléché et identifié
- Une seconde étape déterminera le financement ou non de l'action (avis favorable ou défavorable). Des compléments d'informations pourront vous être demandés pendant la phase d'instruction des dossiers. Les avis définitifs seront validés en comité de pilotage, sous réserve de la validation par les instances politiques des autres financeurs (services de l'Etat, Département, Région).

Les notifications de décisions seront transmises une fois que les délibérations seront prises au sein des différentes institutions finançant l'action.

SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

2 comités de pilotage (l'un en début d'action, l'autre à la fin) doivent être organisés par le porteur de projet.

Le calendrier de l'action doit être transmis par le porteur de projet à la signature de la convention d'objectifs avec la Commune.

Des indicateurs d'évaluation doivent être remplis dans le dossier de subvention, afin de permettre de mesurer l'impact de l'action sur le QPV.

Le bilan de chaque action est à produire pour le 31 janvier de l'année N+1 pour les actions reconduites ou le 30 juin de l'année N+1 pour les actions non reconduites auprès de la Commune de Fourmies **en version word puis avec signatures** et de la Préfecture du Nord : Mission Politique de la Ville et Egalité des Chances via la Plateforme **DAUPHIN**.

CONTACTS UTILES

Préfecture du Nord

Francisco DE OLIVEIRA et Edwige ABDALLAG, Délégué.es du Préfet – francisco.de-oliveira@nord.gouv.fr et edwige.abdallag@nord.gouv.fr

Région Hauts-de-France

Sallah NOUI, Référent Politique de la Ville – sallah.noui@hautsdefrance.fr

Département du Nord

Référent(e) Territorial – En.attente.nouveau.velle.refereent.e

- Pour la santé : Pauline DEGOUSEE, responsable service prévention santé, pauline.degousee@lenord.fr, 03.59.73.11.01 et Dimitri IPPOLITO, dimitri.ippolito@lenord.fr, 03.59.73.11.56
- Pour la parentalité : Corinne TAIN, responsable de l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale, corinne.tain@lenord.fr, 03.59.73.11.24 et Dimitri IPPOLITO, dimitri.ippolito@lenord.fr, 03.59.73.11.56
- Pour l'insertion : Guillaume BODA, responsable du Pôle Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions, guillaume.boda@lenord.fr, 03.59.73.11.02
- Pour le Sport et la Culture : Anne CHARLOT, Référente Culture, anne.charlot@lenord.fr
- Pour l'autonomie, sur l'AAP Phosphor'âge (uniquement) : Sylvie AMAND, responsable du pôle autonomie, sylvie.amand@lenord.fr et Cécile PACHOCINSKY, responsable territoriale cecile.pachocinsky@lenord.fr, 03.59.73.11.60
- Pour le dispositif Plantation et Renaturation : plantationetrenaturation@lenord.fr, 03.59.73.68.41

Commune de Fourmies

Stéphanie JOCAILLE, directrice de la solidarité urbaine – sjocaille@mairie-fourmies.fr

Déborah GORET, cheffe de projet politique de la ville, coordinatrice CLSPD – dgoret@mairie-fourmies.fr

Catherine EVRARD, référente du Programme de Réussite Educative – cevrard@mairie-fourmies.fr

Hussein AYOUB, Coordinateur de l'Atelier Santé Ville – hayoub@fourmies.fr

Agent de Développement Social et Urbain – En.attente

Communauté de Communes Sud-Avesnois :

Chargée de mission développement social durable – En.attente

Valérie CLEMENT, Directrice Générale Adjointe – v.clement@cc-sudavesnois.fr